

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

APPEL D'OFFRES
SOUSSION PUBLIQUE – « Achat de produits de signalisation et panneaux de noms de rue pour 2022 (2023 en option) »

DESCRIPTION : La Ville de Saint-Jérôme souhaite obtenir des soumissions pour

**Achat de produits de signalisation et panneaux de noms de rue pour 2022
(2023 en option)**

SOUSSION N° : 2021-BS-051

DISPONIBILITÉS DES DOCUMENTS : Toutes les entreprises intéressées pourront se procurer les documents de soumission à compter du **10 novembre 2021**, sur le système électronique d'appel d'offres SEAO (www.seao.ca).

RÉCEPTION DES SOUSSIONS : au plus tard le **25 novembre 2021 avant 10 h**, au bureau de la greffière, 300, rue Parent, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7Z7, pour être ouvertes publiquement sur-le-champ.

COMMUNICATION : Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette demande de soumissions, veuillez communiquer avec le responsable de l'information aux soumissionnaires, **Catherine Quesnel**, coordonnatrice aux approvisionnements, à l'adresse courriel suivante cquesnel@vsj.ca

Toute question ou demande de clarification doit être transmise par écrit au moins 96 heures avant la date et l'heure prévues pour la réception des soumissions.

ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT : La Ville de Saint-Jérôme se réserve le droit de refuser la soumission d'un entrepreneur, d'un prestataire de services ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville.

ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL : Le présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

RÉSERVE : La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents de soumission & addendas véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, auprès de SEAO, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

ACCEPTATION DES SOUSSIONS : La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 10 novembre 2021.

La greffière adjointe de la Ville,

LAURENCE CHÉNARD, avocate